

Décision

Générale

colonial

Décision n° 23-114-1906 portant mutations dans le personnel.

n° 23-114-1906

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

5 avril 1906

Numéro JO

n° 114 du 01/05/1906

Date du numéro

1 mai 1906

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté ministériel en date du 6 mars 1906, aux termes duquel M. Rousselet, Commis Principal des Secrétariats Généraux, est nommé Sous-Chef de Bureau de 2e classe dans le même corps, et maintenu en service à la Côte Française des Somalis, en remplacement, de M. Antonetti, Chef de Bureau de 2e classe, appelé à servir dans une autre Colonie

Vu l'arrêté local en date du 25 février 1906, chargeant du 1er Bureau du Secrétariat Général, M. Vennot, Sous-Chef de Bureau de 1re classe et du 2e Bureau, M. Lassaigue, Commis de 1re classe des Affaires Indigènes

Vu l'arrêté du 3 avril 1906 mettant M. Rousselet, sous-chef de bureau, à la disposition de M. le Secrétaire Général

Vu l'arrêté du 5 avril 1906, nommant M. Bellot, Commis de 3° classe des Secrétariats Généraux, Vu les nécessités du service;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— M. Vennot, sous-chef de Bureau de 2e classe des Secrétariats Généraux, est chargé du 2me Bureau du Secrétariat Général, en remplacement de M. Lassaigue, Commis des Affaires Indigènes, appelé à d'autres fonctions. M. Vennot restera chargé en outre des fonctions de Commissaire de l'Inscription Maritime et de Curateur aux biens et successions vacants.

Art. 2

— M. Rousselet, Sous-Chef de Bureau de 2me classe des Secrétariats Généraux, est chargé du 1er Bureau du Secrétariat Général, en remplacement de M. Vennot. Art. 3. — M. Bellot, Commis de 3me classe des Secrétariats Généraux, est mis à la disposition de M. le Secrétaire Général.

Art. 4

— M. Lassaigue, Commis de 1re classe des Affaires Indigènes, est affecté au service des Affaires Indigènes.

Art. 5

— La présente décision, qui aura son effet à compter du 5 avril 1906, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : ORMIERES.